



Lettre d'information n°123 – 9 janvier 2009

■ Réunion d'information i2i Audiovisuel / Diffusion TV

Le **MEDIA Desk Belgique – Communauté française** convie les professionnels intéressés à une **session d'information MEDIA** qui sera consacrée plus particulièrement aux mécanismes de soutien i2i Audiovisuel (aide à l'accès au financement bancaire) et de soutien à la production télévisuelle.

Elle se déroulera le **jeudi 15 janvier, de 14h à 16h30 (ATTENTION ! CHANGEMENT D'HORAIRE)** au **Ministère de la Communauté française** (salle Marcel Broodthaers – 1 B123), 44 boulevard Léopold II à 1080 Bruxelles.

En présence de **Matteo Solaro**, responsable de ce secteur au sein de l'Agence Exécutive Education, Audiovisuel, Culture (**EACEA**), les professionnels auront l'occasion de poser toutes les questions voulues concernant l'accès à ces mécanismes, les conditions d'éligibilité, les critères d'attribution, la présentation de dossiers, la gestion des contrats...

Inscription obligatoire via e-mail à info@mediadeskbelgique.eu en mentionnant vos nom, prénom, qualité, société. Merci de bien vouloir préciser également si vous souhaitez bénéficier d'une rencontre individuelle et/ou d'un conseil personnalisé.

■ Cinéma: l'aide européenne s'internationalise

La Commission européenne a adopté aujourd'hui un vaste programme de coopération internationale dans le secteur audiovisuel, intitulé **MEDIA MUNDUS**, afin d'intensifier les relations culturelles et commerciales entre la cinématographie européenne et les créateurs de pays tiers. Au cours de la période **2011-2013**, l'Union européenne consacrera **15 millions d'euros** à des projets soumis par des professionnels de l'audiovisuel provenant de l'UE et de pays tiers.

La coopération avec l'industrie cinématographique européenne suscite une forte demande dans le monde entier, comme en témoignent les premiers résultats positifs de l'action préparatoire **MEDIA International**, qui prévoit une contribution financière de 2 millions d'euros pour 18 projets impliquant des partenaires internationaux. Le nouveau programme MEDIA MUNDUS, qui couvre la période 2011-2013, mettra à profit cet engouement de plus en plus vif pour exploiter les possibilités offertes par la coopération cinématographique internationale. Il élargira le choix des consommateurs en proposant sur les marchés européens et internationaux des produits plus diversifiés sur le plan culturel et ouvrira de nouvelles perspectives aux professionnels de l'audiovisuel d'Europe et du monde entier.

«Le paysage audiovisuel international a considérablement évolué au cours des vingt dernières années, notamment sous l'effet de progrès techniques tels que la vidéo à la demande, la télévision par l'internet et la télévision numérique multicanaux. Il en résulte une demande croissante de contenu audiovisuel, et il nous appartient de permettre à ces nouvelles technologies de véhiculer un contenu nouveau et attrayant», a déclaré Viviane Reding, membre de la Commission européenne chargée des médias. «Je pense que MEDIA MUNDUS est la réponse culturelle adéquate à ce défi technologique planétaire. La réussite des programmes actuels MEDIA et MEDIA International appelle un prolongement mondial. Je suis persuadée que les résultats de nos efforts se constateront prochainement sur tous les écrans européens!»

Le nouveau programme MEDIA MUNDUS poursuit les objectifs spécifiques suivants:

* développer **l'échange d'informations** entre professionnels, notamment par des activités de formation et des bourses qui favorisent le travail en réseau entre les professionnels de l'audiovisuel européens et non européens. Il s'agit de faciliter l'accès aux marchés étrangers et de nouer des relations commerciales de confiance à long terme;

* accroître la **compétitivité** et la **distribution transnationale** des œuvres audiovisuelles dans le monde en facilitant les **coproductions internationales**;

* accroître la **diffusion** et la **visibilité des œuvres audiovisuelles** dans le monde ainsi que la demande, de la part du public (en particulier des jeunes), de contenu audiovisuel culturellement diversifié.

Le nouveau programme MEDIA MUNDUS couvrira la période 2011-2013.

Appel de propositions au titre de MEDIA International et liste des candidatures acceptées:

http://ec.europa.eu/information_society/media/prep_action/index_fr.htm

Sur le programme MEDIA MUNDUS:

http://ec.europa.eu/information_society/media/mundus/index_fr.htm

FINANCEMENT

■ Eurimages soutient 12 coproductions européennes



Lors de sa 113e réunion du 14 au 16 décembre 2008 à Paris, le Comité de direction du **Fonds Eurimages** du Conseil de l'Europe a accordé une aide à la coproduction de 12 longs métrages pour un montant total de 4 380 000 Euros. Parmi ceux-ci figurent trois coproductions belges minoritaires :

- **La Prima Linea**, de Renato De Maria ; il s'agit du troisième long métrage de ce réalisateur italien, auteur notamment de « Paz » en 2001. La coproduction regroupe l'Italie (Lucky Red Prod, 80%) et la Belgique (Les Films du Fleuve, 20%) pour un budget prévisionnel de 4 millions €. Le rôle principal est attribué au célèbre acteur italien Riccardo Scamarcio, tandis que Fabrizio Rongione reçoit également un rôle important. Il s'agit de la confession d'un ancien terroriste qui revient sur ses années d'action, et en parle sans complaisance en portant le poids de chacune de ses victimes. Le film est actuellement financé en Belgique par Wallimage et la RTBF ; Cinéart en assurera la distribution et la vente internationale est confiée à Wild Bunch. Le projet a reçu 500.000 EUR.

- **Visages**, de Tsai Ming-Liang ; ce projet est le 9ème long métrage de ce fameux réalisateur taïwanais résident actuellement en France ; il a été récompensé à de très nombreuses reprises, remportant entre autres le Lion d'or à Venise en 1994 pour « Vive l'amour » et l'Ours d'argent à Berlin pour « La saveur de la Pastèque » en 2004. La coproduction rassemble la France (JBA, 67,50%), Taïwan (Home green, 12,30%), la Belgique (Tarantula, 10,20%) et les Pays-Bas (Circe Films, 10%) pour un devis de 3,8 millions €. Il s'agit d'une sorte de carte blanche donnée au réalisateur pour tourner un film à l'intérieur du Louvre à Paris ; l'auteur a choisi de proposer une mise en abyme sur le rôle de la création dans la vie. Une distribution de premier ordre avec entre autres Fanny Ardant, Jean-Pierre Léaud, Laetitia Casta, Jeanne Moreau, Nathalie Baye... Le

financement belge comprend à ce jour la distribution Lumière, du tax shelter et la vente internationale, assurée par Fortissimo ; le projet a reçu 400.000 EUR.

- **Signé Dumas**, de Safy Nebbou. C'est le troisième long métrage du réalisateur, qui a connu le succès avec « L'empreinte de l'ange » en 2007. La coproduction réunit la France (Film oblige/Ugc Images, 90%) et la Belgique (K2, 10%) sur un devis de 9,89 million €. Il s'agit de la confrontation entre Alexandre Dumas et son nègre Auguste Maquet, ce dernier étant un jour lassé de voir l'écrivain recueillir à sa place gloire et honneur. Gérard Depardieu sera Dumas et Benoît Poelvoorde, Maquet. Ugc Images distribuera le film en Belgique. Le projet a reçu 500.000 EUR.

Ont été d'autre part soutenus :

- *Ueberleben in Venedig* - Andreas Pichler (Italie), (Allemagne, Autriche),
- *Circus Fantasticus* - Janez Burger (Slovénie), (Slovénie, Irlande)
- *Le Premier Homme* - Gianni Amelio (Italie), (France, Italie),
- *Neon Flesh* - Paco Cabezas (Espagne), (Espagne, France, Suède),
- *Neka Drige Price* - Hanna A Slak (Slovénie), Marija Dzidzeva ("l'ex-République yougoslave de Macédoine"), Ana Rossi (Serbie), Ivona Juka (Croatie), Ines Tanovic (Bosnie-Herzégovine), (Serbie, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Irlande),
- *Singularités d'une jeune fille blonde* - Manoel De Oliveira (Portugal), (Portugal, France, Espagne),
- *King of Devil's Island* - Marius Holst (Norvège), (Norvège, Pologne, Suède, France),
- *Egil, az utolso pogany* - Aron Gauder (Hongrie), (Hongrie, Islande),
- *Mission London* - Dimitar Mitovski (Bulgarie), (Bulgarie, Hongrie).

Enfin, le Comité a accordé 29 aides à la distribution dont deux pour la sortie de « **Home** » en Bosnie et en Serbie et une pour la sortie de « **Rumba** » en Bosnie ; le montant total des aides à la distribution s'élève à 169.000 EUR.

En 2008, le soutien d'Eurimages aura porté sur 57 films dont 6 documentaires pour un montant de 20,2 millions €.

Depuis sa création en 1988, EURIMAGES a soutenu 1237 coproductions européennes pour un montant total d'environ 360 millions d'Euros.

<http://www.coe.int/Eurimages>

FORMATION

■ Coproductions Europe-Canada avec Trans Atlantic Partners

Soutenu dans le cadre de l'Action préparatoire **MEDIA International** (150.000 €), l'**Erich Pommer Institut** de Postdam propose, en partenariat avec **Strategic Partners**, opérateur du marché de coproduction de Halifax (Nouvelle Ecosse, Canada), un nouveau module de formation à la coproduction internationale destiné aux producteurs de cinéma et de télévision européens et canadiens.

Deux modules de 5 et 6 jours seront organisés en juin (Berlin) et en septembre (Halifax) afin d'examiner les implications juridiques, financières et commerciales des coproductions entre l'Europe et le Canada et de stimuler la mise en réseau des professionnels :

- Module 1: **13 – 18 juin** (5 jours) à **Berlin** (Allemagne)

- Module 2 : **15 – 20 septembre** (6 jours) à **Halifax** (Nouvelle Ecosse, Canada). Cette session se placera dans le cadre du marché de coproduction Strategic Partners et du 29^{ème} Atlantic Film Festival, l'un des 4 festivals majeurs au Canada.

Parmi les sujets abordés au cours de cette formation : le cadre juridique au Canada et en Europe, les contrats de coproduction, le partage des recettes, les implications créatives des coproductions internationales, le pitching et le packaging.

Plus de détails sur www.coproduction-training.com

La date limite d'inscription est le **4 mars 2009**

Contact : Nadja Radojevic | Erich Pommer Institut gGmbH | Försterweg 2 • D-14482 Potsdam | Tel. +49 (0) 331-721 28 85 | Fax +49 (0) 331-721 28 81 | radojevic@epi-medieninstitut.de | www.epi-medieninstitut.de



■ Puentes – Atelier Eave Europe/Amérique latine

Pour la première fois en 2009, **EAVE** et **BAL (Buenos Aires Lab)** organisent conjointement un atelier de coproduction pour producteurs européens et latino-américains, avec le soutien de MEDIA International.

Le **PUNTES Europe-Latin America Producers Workshop** se déroulera à **Buenos Aires** du **26 au 30 mars**, dans le cadre du BAFICI (Buenos Aires Festival Internacional de Cine Independiente – 25 mars – 5 avril). Il permettra à 10 producteurs des 2 continents de travailler ensemble pendant 5 jours afin de préparer le développement de projets et le montage de coproductions autour de ces projets. Ils pourront s'informer des conditions et pratiques des marchés audiovisuels européens et latino-américains, notamment en ce qui concerne la réglementation, le financement, les ventes, la distribution et l'exploitation. Ils pourront développer des partenariats à moyen et long terme et accéder à un réseau de producteurs, marchés, festivals, décideurs des deux continents.

Les producteurs candidates doivent disposer d'un projet de long métrage en développement, adapté à la coproduction, disposant d'au moins 20% du budget, et présenter un lien thématique, culturel ou technique avec l'Amérique latine. Une première version du scénario doit être disponible en anglais. Le producteur doit avoir déjà réalisé un long métrage sorti en salles dans les 3 dernières années.

Date limite de candidature : **15 janvier**



Contact : Tina Trapp - tina@eave.org
<http://eave.org/puentes09.html>

■ ENGAGE : Appel à candidatures

ENGAGE est un programme de formation initiale soutenu par MEDIA, ouvert aux jeunes auteurs, réalisateurs, producteurs, qu'ils soient en dernière année ou jeunes diplômés d'une école de cinéma.

Cette initiative regroupe 4 institutions européennes de premier plan : Screen Academy Scotland à la Napier University (Skillset Screen Academy), l'Institute of Art, Design and Technology (IADT) à Dún Laoghaire (Ireland's National Film School), la Baltic Film and

Media School à l'Université de Tallinn ainsi que l'University of Art and Design Helsinki (TAIK).

Le programme 2009 propose un mélange d'événements de mise en réseau, de sessions de pitch, d'études de cas et d'analyse de projets afin d'aider les participants à mieux comprendre les processus de coproduction internationale et de co-développement de projet. Il se concentre sur 3 domaines clés :

- l'écriture d'un projet low budget pour le cinéma et la télévision
- le développement et la coproduction de films de fiction et de documentaire pour le marché européen
- la production et la distribution à l'ère numérique.

Le recrutement des participants est en cours et la date limite d'inscription est le **28 janvier 2009**.

Tous les détails ainsi que les formulaires de candidature sont sur le site internet www.engage.eu.com

Contact : Tamara Van Strijthem | Project Officer - ENGAGE | Screen Academy Scotland – a Skillset Screen Academy | Napier University | School of Arts and Creative Industries | 2a Merchiston Avenue | Edinburgh EH10 4NU | tel: +44 (0) 131 455 2615 | t.van_strijthem@napier.ac.uk | www.engage.eu.com



■ Développer son film aux MFI Script 2 Film Workshops



MFI Script 2 Film Workshops est un programme de formation à l'écriture et au développement de projet proposé par le Mediterranean Film Institute en Grèce, avec le soutien du programme MEDIA: il est basé sur des travaux en groupes, des sessions de questions/réponses, des études de cas et des consultations individuelles et consiste en 4 ateliers intensifs (2 dans les îles grecques de Nisyros et Samos et 2 sessions en ligne).

Son premier objectif est de permettre aux participants de développer des scénarios à fort potentiel sur le marché international, depuis le premier jet jusqu'au scénario final, en mettant l'accent sur l'analyse, la réécriture et tout ce qui peut améliorer la qualité artistique du matériel narratif.

Les participants sont également amenés à mener à terme un processus de développement complet (présentation, pitching, levée de fonds, stratégies de production).

1^{ère} session : 22 juin – 6 juillet 2009, Nisyros, Grèce

2^{ème} session : septembre 2009, en ligne

3^{ème} session : 11 – 18 octobre, Samos, Grèce

4^{ème} session : décembre 2009, en ligne

Le programme est ouvert aux scénaristes européens, ainsi qu'aux équipes composées de scénariste, réalisateur, producteur, qui ont un scénario de long métrage en développement. Le programme peut accueillir 30 participants.

Les frais de participation s'élèvent à 1.500 € par scénariste avec projet (1.000€ pour une personne supplémentaire, 500 € pour une troisième). Les frais d'hébergement sont pris en charge par le programme.

Date limite de candidature : **27 février 2009**.

Lignes directrices et formulaires de candidature peuvent être téléchargés sur www.mfi.gr. Pour plus d'information, contacter le Mediterranean Film Institute.

Contact : Mediterranean Film Institute | Varvaki 38, Athens 114 74, Greece | Tel/Fax: +30 210 645 7223 | E-mail: info@mfi.gr | mfi_nisyros@yahoo.gr

DISTRIBUTION

■ **MEDIA soutient 214 sorties de films européens**



Le programme MEDIA a attribué un soutien total de **5.576.000 €** pour cofinancer **214 campagnes** de sortie concernant **31 films** suite à l'appel à propositions EACEA/28/2007 clôturé le 1er juillet dernier. Il s'agit traditionnellement d'une grosse session d'attributions centrée essentiellement sur les films présentés à Cannes : *Entre les murs*, *Gomorra*, *Le silence de Lorna*, *Maradona by Kusturica*, *Waltz with Bashir*, *Rumba*... Le coût total de distribution de ces films s'élève à 24 millions €!

Le soutien MEDIA concerne 9 sorties en Belgique pour un montant de 128.000 €.

- **Gomorra** de Matteo Garrone (ABC Distribution)
- **Niko (Lentajan Poika)** de Michael Hegner, Kari Juusonen (Bridge Rights)
- **Entre les murs** de Laurent Cantet (Cinéart)
- **Martyrs** de Pascal Laugier (Cinéart)
- **Waltz with Bashir** de Ari Folman (Cinéart)
- **O'Horten** de Bent Hamer (CNC)
- **Fighter** de Natasha Arthy (Jekino)
- **Happy-Go-Lucky** de Mike Leigh (KFD)
- **Delta** de Kornél Mundruczó (Lumière)

Par ailleurs, **4 films belges** obtiennent un soutien total de **457.000 €** pour leur distribution dans divers territoires européens :

- **Ben X**, 2 territoires (HU, NO) : 15.000 €
- **Le silence de Lorna**, 4 territoires supplémentaires (AT, DE, NO, PL) : 84.000 €. Le film avait déjà obtenu un soutien pour sa sortie dans 9 autres territoires lors de la session précédente.
- **Rumba**, 8 territoires (DE, FR, Croatie, NL, PL, PT) : 194.000 €
- **Vinyan**, 7 territoires (CH, FR, HU, LT, LV, PL, RO) : 174.000 €

La prochaine date limite de candidature pour le soutien automatique à la distribution (**appel EACEA/22/08**) est fixée au **1^{er} avril**.

■ 25 millions € d'aide automatique pour les distributeurs

Sur base des entrées déclarées en 2007 dans le cadre du **soutien automatique à la distribution en salles**, le Programme MEDIA réservera une aide potentielle de **24.720.954 €** au profit de **238 distributeurs** européens qui ont répondu à l'appel à propositions EACEA/27/2007 clôturé le 30 avril 2008.

En **Belgique**, l'aide automatique s'élèvera à **1.596.625 €** et concernera les **15 distributeurs** suivants :

- Cinéart : 400.532 €
- Alternative Films : 186.874 €
- ABC Distribution : 127.399 €
- Belga Films : 214.880 €
- Brunbro Entertainment : 9.660 €
- Cinelibre : 7.605 €
- Coopérative Nouveau Cinéma : 4.417 €
- Independent Films Distributie : 5.597 €
- Jekino Distributie : 44.825 €
- Kinopolis Film Distribution : 18.110 €
- Les Films de l'Elysée : 231.559 €
- Lumière Productie : 62.689 €
- Paradiso Entertainment : 56.706 €
- Imagine Film Distribution : 97.804 €
- Victory Productions : 127.968 €

Cette aide devra être réinvestie le **1er octobre 2009 au plus tard**,

- soit en coproduction,
- soit en minima garanti,
- soit en frais de distribution (promotion et publicité) de nouveaux films européens non-nationaux.

Dans le cas des modes de réinvestissement 1 et 2, le distributeur pourra être éligible au titre du soutien sélectif pour la distribution du même film. Dans le cas où le soutien automatique est destiné à être réinvesti en frais de distribution (3), il n'est pas cumulable avec le soutien sélectif sur le même film. Le réinvestissement du soutien potentiel dans des projets déjà réalisés (c'est-à-dire des films déjà sortis) est exclu. Cela vaut pour tous les modules.

■ MEDIA soutient 17 plateformes VOD

Suite à l'appel à propositions EACEA/09/2008 clôturé le 14 juillet dernier, le Programme MEDIA a décidé d'octroyer un montant total de **6,25 millions €** à 17 plateformes de vidéo-à-la-demande et une plateforme de cinéma numérique. Cet appel à propositions a remporté un grand succès puisque pas moins de 46 projets avaient été introduits.

Les 17 projets de VOD se voient octroyer un soutien de 5,75 millions €. La plus forte contribution (900.000 €) va au projet français **UniversCiné** qui fédère les catalogues de producteurs et distributeurs indépendants. UniversCiné va travailler avec des sociétés finlandaises, belges, irlandaises et allemandes et s'impliquera dans 2 projets VOD au Benelux et en Irlande.

On pointera également parmi les nouvelles initiatives le projet **Shortz** (Espagne) plateforme de diffusion de courts métrages pour les téléphones portables, ainsi que deux plateformes présentées par les principaux agents de vente de films d'auteurs, **The Auteurs of Europe** (Celluloid Dreams) et **FilmoTV** (Wild Bunch)

MEDIA n'a retenu qu'un seul projet de plateforme de distribution numérique en salle (digital cinema distribution) pour un montant de 500.000 € : **Europe's Finest** mis en

œuvre par la société allemande Reelport. Il s'agit d'une plateforme de numérisation et de distribution de films vers les salles de cinéma. Celles-ci auront accès à la demande à un catalogue de 50 films classiques européens. Parmi les partenaires figurent 3 sociétés belges **XDC**, **Hoverlord** et **Kinepolis**.

Accéder aux plateformes soutenues par MEDIA :

Shortz ! <http://www.shortz-tv.com>

UniversCiné <http://www.universcine.com/>

Cinexe (*pas encore en service*)

The Auteurs of Europe <http://www.theauteurs.com/about>

Filmklik <http://www.filmklik.eu/>

Europe's Finest <http://www.finest-film.com/en/index.html>

Medici.tv <http://www.medici.tv/>

Filmotv www.filmotv.com/

Europa Film Treasures <http://www.europafilmtreasures.eu/>

Doc Air <http://www.doc-air.com/>

Mk2vod.com <http://vod.mk2.com/>

Filmin <http://www.filmin.es/>

DocsOnline <http://www.docsonline.tv/>

Moviepilot Europe <http://www.moviepilot.de/>

Joiningthedots.tv <http://www.joiningthedots.tv/>

FIDD /Movie Europe <http://www.movieurope.com>

Film is Now E.U. <http://www.filmisnow.it/>

Daazo.com/ European Short Film Centre <http://www.daazo.com/>

PROMOTION

■ Film Sales Support : 11 films au festival Sundance



Onze films européens seront promus et commercialisés au prochain festival du film **Sundance (15 – 25 janvier)** avec le soutien du **Film Sales Support** géré par **European Film Promotion(EFP)**. Huit mandataires de vente et une société de production reçoivent un soutien financier de 5.000 € pour amplifier la campagne de promotion de leur film à Park City - Utah (le soutien est de 2.500 € pour un deuxième ou troisième film). L'aide couvre notamment les frais de voyage des talents du film pour assister au festival.

Sociétés et films soutenus :

- Bavaria Media : **The Anarchist's Wife** (La mujer del anarquista) de Marie Noëlle & Peter Sehr, Germany/Spain/France 2008
- Beta Cinema : **Lulu & Jimi** de Oskar Roehler, Germany 2008
- Dartmouth Films : **The End of The Line** de Rupert Murray, UK 2008
- First Hand Films : **Burma VJ - Reporting from a Closed Country** (Burma VJ - Reporter i et lukket land) de Anders Ostergaard, Denmark/Sweden/Norway 2008
- Funny Balloons : **Louise-Michel** de Benoit Delépine & Gustave Kervern, France 2008
- Imagina International Sales : **Carmo, Hit the Road** (Carmo) de Murilo Pasta, Spain/Brazil 2008
- Pathé International : **Five Minutes of Heaven** d'Oliver Hirschbiegel, UK/Ireland 2009
- Protagonist Pictures : **In the Loop** d'Armando Iannucci, UK 2008
- Unmade Beds** d'Alexis Dos Santos, UK 2008
- Bronson** de Nicolas Winding Refn, UK 2008
- The Salt Company : **White Lightnin'** de Dominic Murphy, UK 2008

Contact: Susanne Davis, Project Manager Film Sales Support | +49 40- 390 6252 | davis@efp-online.com | <http://festival.sundance.org/2009/>

POLITIQUE AUDIOVISUELLE

■ Plus de souplesse dans l'actualisation des règles sur la TV

Un an après l'entrée en vigueur de la nouvelle directive européenne destinée à assouplir la réglementation concernant la télévision et à supprimer les restrictions caduques et bureaucratiques à la prestation de services de télévision numérique sur internet, de vidéo à la demande et de télévision mobile en Europe, les États membres de l'UE ont peu progressé dans l'adaptation de leur réglementation nationale. Seule la Roumanie a pleinement mis en œuvre les nouvelles dispositions européennes sur l'audiovisuel, entrées en vigueur le 19 décembre 2007. La directive européenne relative aux services de médias audiovisuels, adoptée par le Parlement européen et le Conseil des ministres de l'UE sur proposition de la Commission, a adapté l'ancienne réglementation européenne sur la diffusion télévisuelle traditionnelle à l'ère numérique et à sa nouvelle génération de services de type télévisuel. Les 26 autres États membres travaillent actuellement à sa transposition en droit interne. Ils ont jusqu'à décembre 2009 pour le faire. L'UE disposera alors d'un marché unique pour tous les services de médias audiovisuels, qui offrira une sécurité juridique aux entreprises et une programmation plus variée et de meilleure qualité aux téléspectateurs.

Selon Viviane Reding, membre de la Commission européenne chargée de la société de l'information et des médias, «nous avons actualisé la réglementation européenne sur la télévision en raison de l'évolution rapide des technologies et de la nécessité de renforcer la compétitivité du secteur audiovisuel européen. Pour les États membres, cette réglementation est l'occasion de supprimer des restrictions caduques, de renforcer la corégulation et l'autorégulation, notamment dans le secteur de la publicité, de consolider le droit à l'information et de promouvoir la qualité et la diversité. Je crains toutefois que cette nouvelle réglementation ne serve de prétexte à certains États membres pour alourdir les procédures. Nous avons élaboré une meilleure réglementation à l'échelon européen et j'attends des États membres qu'ils fassent de même au niveau national.»

Pour ce qui concerne la Belgique, le décret a été adopté par le gouvernement de la Communauté française ce 19 décembre (voir ci-dessous) et doit être examiné par le Parlement à la mi-janvier. En Flandre, le projet de nouveau Mediadecreet a été adopté le 5 décembre et est à l'examen au Parlement. Pour la Communauté germanophone, le projet de décret est en préparation et sera soumis au Conseil d'Etat en mars 2009.

■ La CE autorise les incitants fiscaux en Italie



La Commission européenne a autorisé, en application des règles du traité CE relatives aux aides d'État, un régime d'incitations fiscales à la production cinématographique italienne d'un montant de 104 millions € qui restera en place jusqu'au 31 décembre 2010. La Commission a conclu que ce régime était compatible avec la dérogation culturelle prévue par le traité CE et conforme aux règles en matière d'aides à la production cinématographique énoncées dans la communication sur le cinéma.

L'objectif principal du régime d'aides en faveur du cinéma italien est de maintenir et de renforcer le potentiel culturel du secteur cinématographique. En Italie, la fragmentation

de ce secteur, combinée à la forte présence des «majors» américaines dans la distribution et la production, entraîne une prédominance de films commerciaux principalement américains et à gros budgets. Jusqu'à maintenant, le secteur cinématographique italien s'est concentré de façon croissante sur des films à faible audience, ce qui a conduit à créer une position presque dominante pour quelques films commerciaux majeurs.

Le régime introduit des crédits d'impôts, pour soutenir la production de films culturels européens et de films présentant un intérêt culturel particulier, ainsi qu'une exonération fiscale pour les films culturels européens. Le crédit d'impôts et l'exonération fiscale concernent des entreprises imposables en Italie et le crédit d'impôts s'applique à tout type de taxes.

Conformément à la communication sur le cinéma, l'aide s'adresse à des produits culturels pour lesquels son intensité maximale est limitée à 50 %, à l'exception des films «difficiles» et à petit budget, pour lesquels elle peut s'élever à 80 %. Les conditions de territorialisation applicables sont inférieures au seuil maximal autorisé par la communication sur le cinéma.

Les autorités italiennes se sont également engagées à introduire tous les changements qui pourraient être rendus nécessaires, avant la fin de cette mesure, par une modification des critères applicables aux aides d'État énoncés dans la communication sur le cinéma.

■ La CE préside l'Observatoire européen de l'audiovisuel en 2009



L'**Observatoire européen de l'audiovisuel**, qui s'inscrit dans le cadre juridique d'un accord partiel élargi du Conseil de l'Europe, vient d'annoncer que la Commission européenne prendra la Présidence annuelle du Conseil exécutif de l'Observatoire à partir de janvier 2009.

Soutenu par 36 Etats membres et par la Communauté européenne, l'Observatoire basé à Strasbourg collecte et diffuse des informations et des données sur l'industrie audiovisuelle en Europe.

Wolfgang Closs, Directeur exécutif de l'Observatoire, souhaite insister sur le fait que : « L'Observatoire fait partie du Conseil de l'Europe basé à Strasbourg et la Communauté européenne, représentée très concrètement par la Commission européenne, est membre fondateur de l'Observatoire et siège au sein de notre Conseil exécutif, notre organe directeur. Cela signifie que la Communauté européenne, comme tout autre membre de l'Observatoire, peut assurer la Présidence du Conseil exécutif durant une année ». M. Closs ajoute que « les relations entre l'Observatoire et la Communauté européenne sont étroites. L'Observatoire peut ainsi avoir accès aux informations concernant l'activité des décideurs européens dans le domaine de l'audiovisuel. Les institutions européennes, pour leur part, peuvent être en relation directe et demander à l'Observatoire de réaliser, au niveau européen, des rapports et des statistiques nécessaires à la prise de décisions stratégiques. »

La Commission européenne est représentée au Conseil exécutif de l'Observatoire par **Giovanni Rodondi** (Administrateur principal au sein la Direction générale Société de l'information et médias). Lorsqu'il décrit les relations entre l'Observatoire et la Commission européenne, M. Rodondi exprime son souhait « que cette année soit productive pour l'Observatoire et qu'elle permette de resserrer des liens déjà très utiles ». Il souligne que « la Présidence assurée durant un an par la Communauté européenne renforcera l'indépendance opérationnelle et l'autonomie statutaire de l'Observatoire, éléments décisifs pour sa crédibilité et sa réussite. Le plan d'action sur trois ans tout juste adopté par le Conseil exécutif de l'Observatoire pour la période 2009 - 2011 reflète

les souhaits communs de tous les membres, et pas uniquement ceux de la Communauté européenne».

■ Un semestre de présidence tchèque



Jusqu'à la fin juin, les travaux du Conseil de l'Union européenne seront menés sous présidence tchèque. L'une de ses priorités en matière audiovisuelle sera de mettre en oeuvre la nouvelle directive « Services de médias audiovisuels ». La présidence est prête à poursuivre les activités visant à garantir la stabilité juridique de l'environnement dans lequel se développent les nouvelles formes de diffusion des contenus audiovisuels. Les 19 et 20 mars 2009, la présidence organisera à Prague une conférence intitulée « Audiovisuel et droits d'auteurs ; responsabilité des fournisseurs de contenus et des utilisateurs » : elle est destinée à renforcer la prise de conscience des questions liées à l'offre légale de prestations, au piratage et à la publicité. Elle considère l'éducation du public comme l'un des instruments majeurs pour parvenir à ces objectifs.

Pour ce qui est du cadre réglementaire pour les réseaux et services de communication électronique, la présidence tchèque inscrira son action dans la continuité de sa coopération active avec la présidence française. Elle s'efforcera de parvenir à un compromis entre le Conseil et le Parlement européen de façon à mener à terme le processus législatif du paquet télécommunications sous sa présidence.

En matière culturelle, dans la continuité de la présidence française, la présidence tchèque se concentrera sur les priorités dans le domaine de la numérisation du contenu culturel pour la période à venir. Le 26 mai 2009, elle organisera à Prague une conférence consacrée à la Bibliothèque numérique européenne, aux stratégies nationales des États membres et à d'autres projets réussis de numérisation dans le cadre de l'Union européenne. Dans l'esprit de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation 2009, le développement de la créativité et de la culture et les rapports entre celles-ci seront au centre des débats de la conférence ministérielle qui se déroulera en mars 2009 à Prague sous le titre « Forum pour une Europe créative ». Cette conférence devrait se concentrer essentiellement sur l'industrie et l'économie créatives, sur les rapports de la société civile avec la créativité et sur la mise en oeuvre des stratégies culturelles.

Des conseils culture se tiendront également les 16 février et 11-12 mai à Bruxelles.

www.eu2009.cz

BELGIQUE

■ Un projet de décret transpose la directive SMA



Fadila Laanan, la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, a fait adopter en seconde et dernière lecture par le **gouvernement de la Communauté française**, ce 19 décembre, le projet de décret destiné à transposer la directive européenne sur les Services de Médias Audiovisuels, dite « directive SMA », qui remplace l'ancienne directive Télévision sans frontière, ou TVSF. Le projet de décret est à présent transmis au Parlement de la Communauté française.

Si la Communauté française transpose la directive européenne SMA comme cela s'impose à elle, Fadila Laanan le fait en continuant notamment à protéger les consommateurs, et particulièrement les plus jeunes. Ceci, bien sûr, en tenant compte des spécificités des nouveaux médias, l'objectif de la ministre étant une « régulation réaliste ».

La ministre Fadila Laanan estime que les mesures de protection du téléspectateur restent indispensables, quel que soit le mode de diffusion des programmes, qu'il soit linéaire ou non linéaire. Dès lors, globalement, le projet que la ministre a fait approuver par le gouvernement prévoit des règles similaires pour les deux types de services audiovisuels. Le texte de Fadila Laanan est donc plus strict que la directive SMA pour les services non linéaires. Mais ces règles sont adaptées à leurs spécificités : ainsi, la règle des quotas de diffusion d'œuvres européennes et de la Communauté française n'est pas transposée pour les services non linéaires, mais est remplacée par une autre forme de mise en valeur obligatoire. En effet, un cadre trop strict pourrait pousser certains opérateurs à hésiter à s'installer en Communauté française. La plupart des États de l'Union européenne vont, en effet, se contenter de transposer le cadre minimaliste. En conséquence, Fadila Laanan a donc appliqué le principe de la « régulation réaliste ».

Concrètement, Fadila Laanan a notamment décidé :

- de ne pas assouplir les **règles d'insertion publicitaire** applicables aux services linéaires et d'étendre ce régime aux services non linéaires, afin de garantir le maintien d'un niveau élevé de protection des mineurs et des consommateurs ;
- d'interdire l'insertion de la **publicité**, du **télé-achat** et de l'**autopromotion** dans les JT et dans les programmes pour enfants ;
- de maintenir la règle des 3 heures quotidiennes de diffusion au maximum des émissions de télé-achat pour les services linéaires (Call-TV...) ;
- de ne pas imposer de **quotas d'œuvres européennes** sur les services non linéaires mais, en accord avec les opérateurs, d'organiser une obligation de mise en valeur particulière des œuvres européennes, y compris celles de la Communauté française, par une présentation spécifique (guides électroniques des programmes, sites Internet, magazines envoyés aux abonnés...) ;
- d'étendre aux services non-linéaires le régime de **contribution dans la production audiovisuelle francophone** déjà applicable aux éditeurs de services linéaires ;
- d'étendre aux services non-linéaires le **régime de coopération** entre États membres déjà existant pour les services linéaires (une disposition prévue dans le droit européen à l'initiative de Fadila Laanan) ;
- de continuer à interdire inconditionnellement le **placement de produits** dans les émissions pour enfants et de ne l'autoriser ailleurs que sous certaines conditions (ne pas nuire à l'intégrité du programme...), pour tenir compte notamment des cas où il s'agit d'« accessoires de production » (exemple : la voiture de « Hep Taxi ») ;
- d'élargir la palette de **sanctions** à la disposition du CSA en cas d'infraction au décret (il s'agit d'une suggestion de celui-ci, lors des concertations préalables).

■ La Communauté française propose un nouveau décret Cinéma

Le gouvernement de la Communauté française a pris, ce 19 décembre, une série de décisions qui renforcent encore davantage le soutien accordé par la Communauté française au secteur du cinéma, qui a déjà bénéficié d'une série d'avancées importantes depuis le début de cette législature, en 2004.

1. La « Note Cinéma »

Le gouvernement de la Communauté française a approuvé la « Note Cinéma » du ministre-Président Rudy Demotte, de la ministre des Relations internationales Marie-Dominique Simonet, du ministre du Budget Michel Daerden et de la Ministre de la Culture et de l'Audiovisuel Fadila Laanan.

Cette note commune :

- récapitule les mesures déjà prises par Fadila Laanan pour renforcer les aides publiques au cinéma : augmentation de plus de 42% de la dotation du Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel (CCA) depuis 2004 ; hausse des aides à la création ; libération de budgets spécifiques pour de nouveaux genres (films « low budget » et cinéma expérimental) ; renforcement des investissements audiovisuels de la RTBF ; renforcement des investissements audiovisuels des éditeurs de services ; hausse des aides à la diffusion (salles, festivals...), etc.

- concrétise les décisions prises par le gouvernement dans le cadre de l'élaboration du budget 2009 pour encore renforcer ce dispositif de soutien dès l'an prochain. La nouvelle augmentation de la dotation annuelle du CCA (qui passera à 15,448 millions d'euros en 2009, soit une hausse de 12% par rapport à 2008 et de 42% par rapport à 2004) permettra concrètement deux choses.

1. Augmenter de 1 million d'euros le soutien à la création d'œuvres audiovisuelles, en instaurant notamment une nouvelle enveloppe de 450.000 euros destinée au développement des coproductions avec la Communauté flamande. Les crédits disponibles pour la Commission de sélection des films passeront ainsi de quelque 8,7 millions à 9,7 millions d'euros.

2. Redynamiser de manière conséquente les aides à la promotion des œuvres audiovisuelles par la libération d'un nouveau budget de 450.000 € pour accroître la visibilité des films. L'enveloppe de l'aide à la promotion était doté jusqu'à présent d'un budget moyen de quelque 300.000 €.

- fournit la motivation du texte législatif qui offrira une base décrétole à ce dispositif afin de le conforter, de pérenniser son existence (face notamment à certaines remises en question, au niveau européen, des aides publiques à la culture) et d'améliorer son fonctionnement. L'avant-projet de décret offrira ainsi une cohésion faitière à l'ensemble du système d'aides au cinéma.

2. Le Décret « Cinéma »

Le gouvernement de la Communauté française a également approuvé, en première lecture, l'avant-projet de décret relatif au soutien au cinéma et à l'audiovisuel élaboré par la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel Fadila Laanan. Ce texte, qui a fait l'objet d'une concertation et d'un consensus avec les professionnels du secteur, va à présent être soumis au Conseil d'Etat et notifié à la Commission européenne, avant de revenir sur la table du gouvernement en dernière lecture et d'être transmis au Parlement de la Communauté française.

L'avant-projet de décret poursuit les objectifs suivants :

- assurer une base légale au système d'aides au cinéma. Ceci pour assurer une pleine sécurité juridique à un dispositif qui a fait ses preuves mais qui a été élaboré par arrêtés successifs, le premier datant de 1967, sans base législative.

- assurer une légitimité européenne du système d'aides. Ceci en prévoyant une série de règles qui permettront de continuer à faire accepter les aides culturelles à la création cinématographique par les instances européennes, dans le contexte du contrôle européen sur les aides d'État.

- renforcer le système d'aides actuel : élargissement des aides à l'écriture et à la préproduction ; modernisation des aides à la promotion en tenant compte des nouveaux supports ; etc.
- ouvrir le système d'aides actuel à de nouvelles formes de diffusion. Ceci pour tenir compte des mutations constantes du paysage audiovisuel, avec l'essor de nouveaux moyens de diffusion (DVD, VOD...) et les progrès des technologies numériques. Si la sortie en salles demeure essentielle, il faut ouvrir la porte à de nouveaux moyens pour toucher le public. Le décret prévoit donc :
 - o un nouveau type d'aide, pour les opérateurs audiovisuels désirant développer un projet culturel visant à la diffusion et à la promotion des œuvres audiovisuelles par voie numérique, autre que la projection sur écran en salle ou en festival.
 - o un assouplissement des aides à la promotion de films de long métrage qui peuvent désormais bénéficier plus largement d'un soutien à la diffusion numérique (DVD, VOD, etc.).
- mettre l'accent sur la diversité culturelle à divers niveaux du dispositif d'aides (renforcement des critères culturels dans l'octroi des aides à la diffusion, par exemple).

3. Les accords internationaux « Cinéma »

Le gouvernement de la Communauté française a, enfin, approuvé en première lecture, sur proposition de la ministre des Relations internationales, Marie-Dominique Simonet, une série d'avant-projets de décrets relatifs à la ratification des Accords de coopération et/ou de coproduction cinématographiques conclus par la Communauté française avec :

- la France,
- l'Italie,
- le Maroc,
- le Portugal,
- la Suisse,
- la Tunisie.

L'objectif de tels accords internationaux de coproduction est de favoriser, dans le respect de la diversité culturelle, les coproductions cinématographiques bilatérales, en définissant les règles qui s'appliqueront aux projets développés dans le cadre de ces accords.

Outre les règles relatives au financement des films concernés et à la localisation de leurs tournages, ces accords prévoient, par exemple, que chaque pays s'engage à encourager leur diffusion et leur circulation en festivals sur son propre territoire.

■ Prix Evens 2009 : l'éducation aux médias récompensée

Avec sa 6ème édition du **Prix Evens pour l'Education Interculturelle**, la Fondation Evens souhaite souligner en 2009 l'importance de l'Education aux Médias et soutenir le développement de nouvelles propositions durables dans ce domaine visant les enfants en Europe (groupe cible : 4 / 12 ans).

Les projets éligibles doivent notamment :

- être un projet d'Education aux Médias,
- être proposés par une organisation située et active dans un Etat membre de l'Union Européenne,
- viser à éveiller l'esprit critique,
- viser le développement de compétences interculturelles au travers d'une approche créative...

Les prix (50 000 euros) pour les propositions de développement de nouveaux projets dans le domaine de l'Education Médiatique seront décernés dans 2 domaines : Formation des Educateurs & Education Formelle ou non Formelle.

Les propositions devront être soumises sur le formulaire de demande (en ligne ou version imprimée) avant le **15 janvier 2009**.

Contact : Maud Aguirre - Evens Foundation - Van Bréestraat 14 B - 2018 Anvers - Belgique - Tel : 00 32 3 231 39 70 - E-mail : maud.aguirre@evensfoundation.be - Site web : <http://www.evensfoundation.be/fr/index.html>

PUBLICATIONS

■ The EDN Financing Guide 2009

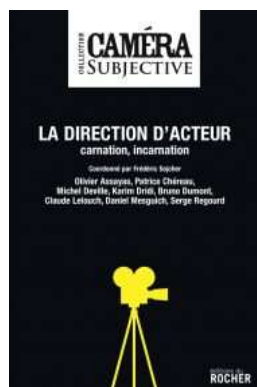


Le guide du financement publié par EDN (**European Documentary Network**) est un outil essentiel pour les réalisateurs, producteurs, distributeurs, vendeurs de documentaires, toujours à la recherche d'opportunités de (co-financement) et de vente pour les projets et les films terminés. Sont présentés dans ce guide les distributeurs et agents de vente, les plateformes VOD, les fonds publics, les diffuseurs internationaux, plus de 100 diffuseurs européens...

Cette publication est offerte gracieusement aux membres du réseau EDN qui ont également accès à la base de données en ligne sur www.edn.dk. On peut également acquérir cet annuaire au prix de 100 € + frais de port.

Contact : Cecilie Bolvinkel | cecilie@edn.dk | Tél : +45 3313 1122

■ La direction d'acteur : carnation, incarnation



Poser la question de la direction d'acteur, c'est effectuer une plongée au cœur de la création cinématographique, là où s'opère la fusion des impératifs du scénario, de la narration, de la caractérisation des personnages et de la mise en scène. Comment accompagner l'acteur dans l'incarnation de son personnage ? Quelle place laisser à la liberté de jeu ? Quel est le rapport de force - fusionnel ou conflictuel- entre l'acteur et le metteur en scène ? Ce dernier ne récupère-t-il pas son rôle de démiurge au montage ? Qu'est-ce qui distingue la direction d'acteur au théâtre et au cinéma ? Quelle place pour les seconds rôles ? Comment éviter de mettre le film au service de stars imposées par des impératifs de production ?

Toutes ces questions, et bien d'autres, étaient au centre des rencontres Caméra Subjective organisées sur le thème de la direction d'acteur dans le cadre du master professionnel en scénario, réalisation et production de l'Université de Paris I Panthéon - Sorbonne. Le fruit de ces débats passionnants est aujourd'hui compilé dans un ouvrage où les cinéastes et metteurs en scène Olivier Assayas, Patrice Chéreau, Michel Deville, Karim Dridi, Bruno Dumont, Claude Lelouch, Daniel Mesguich racontent leurs expériences et évoquent les acteurs avec lesquels ils ont travaillé. De manière plus polémique, Serge Regourd, spécialiste de la diversité culturelle évoque les incidences du financement des films sur le casting, aujourd'hui. Il dénonce la fausse valeur des acteurs « bankables » et la dérive du cinéma français.

Si le cinéma est bien un art collectif et donc un art des rencontres, cet ouvrage tente ainsi de lever un coin du voile sur celles, singulières, entre un réalisateur et ses acteurs et de percer l'un des mystères de la mise en scène.

La Direction d'acteur carnation, incarnation, ouvrage coordonné par Frédéric Sojcher, Editions du Rocher, collection Caméra Subjective, 311p, 2008
<http://cincreation.paris1.free.fr>

AGENDA

APPELS À PROPOSITIONS EN COURS

Développement de projets (EACEA/24/08) : 17 avril 2009

Développement d'œuvres interactives (EACEA/25/08) : 17 avril 2009

Financement/i2i Audiovisuel (EACEA/28/08) : 2 février 2009 ; 7 juillet 2009

Projets télévisuels (EACEA/20/08) : 27 février 2009 ; 26 juin 2009

Distribution en salles (EACEA/22/08) : 1^{er} avril 2009 ; 1^{er} juillet 2009

Festivals audiovisuels (EACEA/18/08) : 30 avril 2009

Eurimages : 23 mars, 8 juin, 5 octobre 2009

Agenda

ATTENTION ! Nouvelle adresse : info@mediadeskbelgique.eu
www.mediadeskbelgique.eu

Restez informés en vous abonnant à nos flux RSS



Et recevez dès parution sur le site les dernières nouvelles du jour !
www.mediadeskbelgique.eu

Lettre d'information n° 123 du MEDIA Desk Belgique – Communauté française
Rédaction : Thierry Leclercq
Tél : +32 2 413 22 45 – Fax : +32 2 413 30 50 – info@mediadeskbelgique.eu –
www.mediadeskbelgique.eu



CENTRE DU CINÉMA
ET DE L'AUDIOVISUEL
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
DE BELGIQUE